

Compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2018

Représentés : Mme SCHMITT, Mme LEBLANC-PUJOL, M. PRADALIER, M. GUILLOT de SUDUIRAUT

Excusé : M. MAXIMILIEN Olivier, receveur

- **Approbation du compte rendu du 26 mars 2018**

M. MANCEAU demande combien rapporte la vente des caveaux ?

Pour BIVOUAK la demande de subvention était de 7 411 €, la commission a proposé 5 011 € sans préjuger du vote en conseil communautaire.

M. MANCEAU rappelle que M. FAUGERE a été convoqué le Jeudi soir pour le samedi matin à la réunion des associations.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
28/03/2018	Transport scolaire élémentaire zoo de Pessac	MCF	(-) 735.00 TTC
29/03/2018	Feu d'artifice 13 juillet	ARTS'I	(-) 1 500.00 € TTC

- **Vote des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières 2018**

TAXES	TAUX VOTES	Bases d'imposition Prévisionnelles 2017	PRODUIT CORRESPONDANT
TH	10,63 %	2 660 000	282 758
FB	18,51 %	1 965 000	363 722
FNB	69,05 %	82 800	57 173
TOTAL			703 653

Pas de modification des taux d'imposition.

Vote à l'unanimité

- **Subventions aux associations pour l'année 2017**

Bybe Preignacais	200,00 €
Pétanque Boutocaise	200,00 €
Association des chasseurs	250,00 €
Bouzig Preignacais	250,00 €
Football Club Preignac Barsac 02	1 000,00 €
Football Club Preignac Barsac 02 (Randonnée pédestre nocturne)	500,00 €

Comité des Fêtes et de bienfaisance du Bourg	700,00 €
Comité des Fêtes de Boutoc	700,00 €
A.C.P.G.	200,00 €
FNACA Canton de Podensac	200,00 €
Ecole Omnisports Preignacaise	500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de l'arrondissement et du secteur de Langon	100,00 €
Judo Club Preignacais	500,00 €
Les Ateliers de la main vivante	250,00 €
Preignac's Country boots	200,00 €
Ecole de Musique Barsac/Preignac	500,00 €
Scrabble de la vallée du Ciron	200,00 €
Association USEP	200,00 €
Collectif la Falaise	200,00 €
Association De l'église à l'orgue	200,00 €
Association des parents d'élève de Preignac (APEP)	200,00 €
Moulin neuf et patrimoines	200,00 €
TOTAL	7 450,00 €

M. FAUGERE demande le montant en 2017. Il était de 7 300 €. Il y a une augmentation pour l'école omnisports et un coup de pouce pour Les Ateliers de la main vivante.

Vote à l'unanimité

- **Vote du budget de l'exercice 2018 de la commune de Preignac**

Section de fonctionnement

Dépenses	1 781 549,00 €
Recettes	1 781 549,00 €

Section d'investissement

Dépenses	1 158 519,00 €
Recettes	1 158 519,00 €

M. FAUGERE remarque que Mme SAGE ne sera pas remplacée. M. LABADIE indique qu'elle est en disponibilité et que si elle revient elle reprendra son poste. Le recrutement éventuel se fera en CDD à mi-temps.

M. MANCEAU dit qu'on va refaire la peinture du cœur de l'église "très bien". M. LABADIE fait remarquer que c'est un patrimoine. M. MANCEAU lui répond que l'église est toujours fermée.

M. MANCEAU fait remarquer que dans ce budget il y a "beaucoup de mitages".

M. MANCEAU est contre la convention d'aménagement de bourg. Pour la dernière faite par M. FILLIATRE il a fallu démonter les haricots centraux de plus les tapis sont à

réhabiliter. M. MANCEAU fait remarquer que certains bâtiments communaux "menacent ruine". En particulier la bibliothèque "mériterait mieux que ce qu'elle a".

Quand M. LABADIE indique que cet aménagement de bourg revitalisera le commerce M. MANCEAU lui rappelle que le même soir il y avait une commission à la CDC où les Maires étaient invités et que peu de Maires étaient présents (dont le nôtre)

M. MANCEAU vote contre

- **Vote du budget de l'exercice 2018 du service communal d'assainissement de Preignac**

Section d'exploitation

Dépenses	488 769,00
Recettes	488 769,00

M. MANCEAU souhaite une explication sur près de 250 000 € de différence entre les recettes et les dépenses (plus de dépenses que de recette). M. LINKE indique que c'est toujours à peu près comme cela. M. MANCEAU n'est pas convaincu par la réponse. Après réflexion M. LABADIE indique que cela vient des dépenses d'ordre.

Section d'investissement

Dépenses	508 030,00
Recettes	508 030,00

Vote à l'unanimité

- **Vote du budget de l'exercice 2018 du service de traitement des effluents viti vinicoles**

Section de fonctionnement

Dépenses	117 520,00
Recettes	117 520,00

Section d'investissement

Dépenses	123 626,00
Recettes	123 626,00

Vote à l'unanimité

- **Travaux de voirie impasse des Frères avril, pont de Sanches et rue de l'Égalité : Délibération financière.**

- TRAVAUX HT :	23 183.87 €
- TVA 20 %	4 636.77 €
- TOTAL TTC	27 820.64 €

Aides financières

- Fonds Départementale d'Aide à l'Équipement des Communes 2015	15 864.00 €
--	-------------

- Autofinancement HT

7 319.87 €

M. MANCEAU demande confirmation des conclusions de la commission voirie de la CDC car le montant des travaux serait de 250 000 € pour l'année 2018. Cela correspond à ce qui a été proposé en commission des finances de la CDC. De plus l'entretien des voiries reviendrait aux communes.

M. le Maire Vice-président de la commission voirie de la CDC répond que les 250 000 € sont en fonctionnement et qu'il attend une réponse pour l'investissement. La commission des finances doit statuer. M. MANCEAU indique que la prochaine commission des finances a été annulée, le conseil communautaire a été annulé ! M. le Maire va faire chiffrer les travaux pour l'ancienne CDC. M. MANCEAU répond que l'ancienne équipe dégageait entre 1 M€ et 1,20 M€ annuellement pour les travaux d'investissement.

Vote à l'unanimité

- **Candidature a une seconde procédure de convention d'aménagement de bourg**

M. le Maire souhaite faire une convention d'aménagement de bourg comme il a déjà été fait pour les entrées de Preignac.

Les motivations sont :

- La réalisation et la mise en œuvre du plan d'accessibilité de la voirie
- Le renforcement de l'attractivité des sites touristiques et des autres espaces publics
- L'accroissement des liaisons douces vers les points d'intérêt
- Toutes les actions contribuant à favoriser l'attractivité et la cohérence du centre bourg,
- La prise en compte des perspectives d'évolution démographique

M. LABADIE pense aux cheminements sur les trottoirs au devant de l'église. Il pense que c'est important pour le développement de Preignac.

M. FAUGERE demande si les 137 500 € prévue au budget c'est l'étude. M. FILLIATRE indique qu'il souhaite faire des provisions pendant plusieurs années pour financer ce projet.

M. FAUGERE demande combien coûte l'étude. La réponse est "on ne sait pas".

M. MANCEAU vote contre estimant qu'il y a des choses plus importantes à faire dans la commune.

Remarque : cette opération va pénaliser les autres investissements de la commune. C'est pour ces raisons que nous avons abandonné le précédent plan d'aménagement du bourg car nous pensions qu'il valait mieux refaire la salle des fêtes et les salles de sport, lancer l'opération maison du vigneron, la restructuration de l'école du Haire, etc.

- **Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées suite au diagnostic : 2e tranche de travaux : Délibération financière.**

Année	2018	2019
Montant HT	178 000 €	167 100 €

Compte tenu de l'incertitude actuelle pour l'obtention de certaines aides octroyées par les financeurs, les plans de financement prévisionnel des travaux s'établissent de la façon suivante :

Année 2018 :

- TRAVAUX :	170 184.40 € HT
- Maîtrise d'œuvre (Cabinet Merlin)	7 815.60 € HT
- TVA 20 %	35 600.00 €
- TOTAL :	213 600.00 € TTC

Aides financières

- Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (35 %)	62 300.00 €
- Subvention du Conseil Départemental (30 %)	53 400.00 €
- Autofinancement	62 300.00 €

Année 2019 :

- TRAVAUX :	159 456.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre (Cabinet Merlin)	7 644.00 € HT
- TVA 20 %	33 420.00 €
- TOTAL :	200 520.00 € TTC

Aides financières

- Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (35 %)	58 485.00 €
- Subvention du Conseil Départemental (30 %)	50 130.00 €
- Autofinancement	58 485.00 €

Vote à l'unanimité.

• **Questions diverses :**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes d'intention d'aliéner reçues, situées dans les zones U, IAU du PLU de la Commune :

Date réception	Propriétaire	Notaire	Cadastre
27/03/2018	Mme et M CHAPOULIE 26 rue Hélène Boucher 33700 MERIGNAC	M° BIAIS Pierre André 30 Cours de l'Intendance 3300 BORDEAUX	Rue de la Liberté Section B n°1567 1205 m ²
06/04/2018	Mme et M DELMAS 2 Cordier 33210 SAINT LOUBERT	M° DUBOST François 53 rue Cours Sadi Carnot 33212 LANGON	Le Pape Section D n°1468 208 m ²

M. MANCEAU reparle du problème de M. SAUCE. M. MANCEAU propose que le Maire fasse un courrier à la gendarmerie.

M. MANCEAU parle du mur de Mme MOUFID qui doit être reconstruit depuis bientôt un an. Pas de réponse pratique.

M. MANCEAU parle aussi du poteau électrique situé rue GEMIN plein de lierre. M. MANCEAU rappelle que le poteau était dans le bulletin municipal du 9 avril 2017 pour dénoncer ce qui n'est pas fait par les riverains. A ce jour rien n'a été fait.

M. MANCEAU parle du chemin entre la rue GEMIN et la RD 1113 que l'on ne peut plus utiliser. M. le Maire parle des ordures ménagères, du stationnement illégal d'une voiture dans ce chemin.

M. MANCEAU parle du stationnement d'une Dacia devant l'ancienne poste. M. le Maire répond que c'est la police de Bordeaux qui ne souhaite pas qu'elle soit déplacée.

M. MANCEAU demande si la brocante à l'entrée de Preignac, l'ancien garage de M. GUICHENEY et l'ancienne poste ont des autorisations d'ouverture au public. M. le Maire répond que la commission de sécurité doit passer dans les prochains jours.

M. FAUGERE souhaite savoir s'il est prévu de nettoyer le fossé du Pape. La réponse est oui.